

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le mardi 27 janvier 2026, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 20 janvier 2026, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, Mme MOMMESSIN, M. PECHENARD, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme TOURY à 19h30
Mme PEREZ à 19h36
M. PERIFAN à 19h37

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BOHBOT donne pouvoir à Mme LUBIN-NOËL
Mme DUMAS donne pouvoir à M. BOULARD
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY
M. TERRIOUX donne pouvoir à Mme BOUGERET

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour:

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172026001)**
- II. Désignation du secrétaire de séance (172026002)**
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2025 (172026003)**
- IV. Examen des projets, communications et vœux suivants**

2026 DDCT 26 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Bourse de Commerce – Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

2026 DEVE 11 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs

2026 DFPE 112 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyyou, situé au 188 bis, avenue de Cléchy, 75017 Paris

2026 DDCT 3 Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (1 200 965 euros)

2026 DDCT 11 Subventions (43 500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17ème)

2026 DDCT 15 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 €) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires

2026 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

2026 DDCT 19 Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25 500 euros à 5 associations)

2026 DJS 17 Subventions (18 000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17ème)

2026 DLH 9 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP

V17202601 Vœu relatif à la demande de mixité sociale dans le projet du 29 rue Nollet

2026 DSOL 12 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

2026 DAC 286 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles, dans le 17ème

2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature

2026 DSOL 7 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

2026 DAE 7 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros.

2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).

VI7202602 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) sur l'Hôtel particulier, siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA), au 39 boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement

VI7202603 Vœu relatif à un usage raisonné de la préemption en faveur de la création de surfaces d'habitation

VI7202604 Vœu relatif à une charte parisienne de bonnes pratiques des plateformes de livraison à domicile (type Uber Eats, Deliveroo, etc.)

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD : Chers collègues. Mesdames et Messieurs. Nous tenons aujourd'hui le dernier conseil d'arrondissement de cette mandature. Ce dernier conseil est retransmis en direct sur les réseaux sociaux de la Mairie du 17^e arrondissement. Je tenais à vous prévenir. Je remercie toute l'équipe qui a œuvré pour que nous tenions l'engagement, en fin de mandature, d'avoir un système de vidéo, de streaming comme nous le disons, pour les habitants et les internautes. Merci à toute l'équipe de la démocratie locale et de la direction générale des services, ainsi qu'à Charles Boyer.

C'est un moment particulier. Un temps de travail, bien sûr, mais aussi un temps de bilan. Un temps de regard en arrière et, je l'espère, de fierté collective. C'est aussi un moment d'autant plus particulier, mes chers collègues, qu'il s'agit du dernier conseil d'arrondissement de notre cher Directeur général des services, Pierre Bourriaud, après tant d'années passées au service du 17^e arrondissement.

(Applaudissements de l'assemblée)

Je veux également saluer la qualité de nos échanges tout au long de cette mandature. Ils ont parfois été vifs, c'est normal, et même sain, dans une démocratie locale vivante, mais ils sont restés, je le crois chers collègues, constructifs et respectueux. Avec l'opposition, nous n'avons pas toujours été d'accord et nous avons pour autant partagé la même exigence : servir l'intérêt des habitantes et des habitants du 17^e arrondissement et dans tous les quartiers de notre bel arrondissement. Ce conseil, c'est aussi l'occasion de mesurer le chemin parcouru. Au cours de cette mandature, nous avons examiné 1 200 délibérations, débattu de 260 vœux, dont 87 % ont été adoptés dans cet hémicycle. Je ne retiens pas ceux de la majorité, qui n'atteint pas les 100 % de vœux adoptés, certains vœux étant retirés en séance, fruits de nos débats constructifs. Les oppositions ont fait adopter, respectivement, 77 % et 65 % de leurs vœux. Derrière ces chiffres, il y a surtout des projets concrets d'amélioration du quotidien, des débats utiles à la démocratie locale qui joue son rôle — conseils de quartiers, concertations, budgets participatifs, dialogue avec les associations et avec les riverains. C'est un vrai exemple de ce que peut produire une action publique de proximité quand elle est ouverte et exigeante.

Je veux également saluer l'engagement de l'ensemble des élus présents aujourd'hui, mais aussi de celles et ceux qui nous ont accompagnés à un moment ou à un autre de la mandature et qui, pour différentes raisons, ont dû s'en éloigner. Vous le savez tous, la vie politique locale est faite d'engagements forts, mais aussi de parcours personnels, qu'il faut respecter.

Puisqu'il s'agit d'un dernier conseil d'arrondissement, bien évidemment, je voudrais avoir une pensée pour Monsieur Bassam Gossain, qui nous a quittés il y a quelques mois. Permettez-moi une petite note plus légère. Nous avons connu des micros souvent défaillants, un chauffage parfois capricieux et, après des années d'attente, nous vivons ce moment d'une retransmission en ligne qui permettra de suivre les débats et de les retrouver ensuite. Comme quoi, il ne faut jamais désespérer. Il n'est jamais trop tard pour faire entrer pleinement notre 17^e arrondissement au 21^e siècle.

Il est important aussi de rappeler que, derrière nos débats et nos délibérations, il y a d'abord des femmes et des hommes engagés au service du collectif. Merci à l'équipe de la démocratie locale qui a préparé tous ces conseils. Merci au public également présent et nombreux ce soir. Je souhaite que ce dernier conseil soit fidèle à l'esprit de cette mandature, exigeant, utile, respectueux et tourné vers le bien commun. Je vous remercie.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire, et bonsoir à toutes et à tous. Je voulais me joindre à vos remerciements et à vos mots pour remercier tous les agents de la Mairie du 17^e arrondissement, les membres de votre cabinet et tous les élus ici présents, de la majorité municipale comme de l'opposition. Qu'ils soient candidats ou non, je leur souhaite le meilleur et plein de bonnes choses pour la suite. J'aurais aimé que Karen soit là. J'ai insisté pour qu'elle vienne, mais elle avait un engagement. Je voulais évidemment la

remercier elle, parce que, si j'ai été élu lors de cette mandature, c'est grâce à elle. Elle s'est battue pour que je le sois, elle s'est battue pour que je dirige sa campagne. C'était une campagne à trois avec son mari, Gil Taieb, et j'ai bien sûr une pensée pour lui. J'ai aussi une pensée pour Bassam, au-delà des étiquettes politiques. C'était un ami. La politique, ce n'est pas toujours un consensus mou, ce sont des débats. Je pense donc que c'est important que cela puisse perdurer, mais dans un climat extrêmement sain et courtois. Je voulais le saluer, car ce n'est pas le cas dans d'autres arrondissements, quelle que soit la couleur politique. Nous nous sommes toujours respectés les uns et les autres et je sais que cela continuera. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci Karim.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. J'ai beaucoup apprécié cette mandature, car je pense que cela m'a tout d'abord fait progresser personnellement. Il fallait être pointu sur les dossiers et les vœux. La majorité, mais aussi l'opposition, m'ont challengé et c'était intéressant. Il n'y a pas vraiment eu de politique politicienne, mais plutôt un travail sur le fond, sur chaque délibération. Cela menait parfois à un désaccord. Je garderai un très bon souvenir de cette mandature.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas être très long et je vais m'associer à ce qui a été dit. Je conclurai que, tout ce que nous avons fait ici autour de la table, au travers de débats, a été constructif. Ceux qui sortent gagnants de cette mandature ainsi que des mandatures précédentes, ce sont les habitants du 17^e arrondissement. Merci beaucoup.

Mme KUSTER : Merci Monsieur le Maire. Je vais avoir de l'émotion, car nous avons salué Pierre Bourriaud qui vit son dernier conseil d'arrondissement.

(Applaudissements de l'assemblée)

D'abord, la politique est une affaire d'engagement. Et en politique, il n'y a pas que les élus. Il y a les habitants, à qui nous devons rendre des comptes, qui nous font confiance. Il y a une équipe. J'ai eu la chance d'en diriger une pendant plusieurs années en tant que maire. Et puis, elle est secondée par une administration assez remarquable. Dans le 17^e arrondissement, c'était le cas. Pierre Bourriaud est la mémoire du 17^e arrondissement. Toujours fidèle, toujours présent, toujours rigoureux, toujours réactif, nous pouvons compter sur lui. Et un élu qui ne peut pas compter sur son administration, c'est un élu en faiblesse. Je rends donc ici hommage, à travers Pierre Bourriaud, à toute l'administration du 17^e arrondissement.

(Applaudissements de l'assemblée)

Je suis désolée. Je n'avais pas prévu de parler. Cela me renvoie aussi au fait que c'est mon dernier conseil d'arrondissement. Je voulais donc vous dire merci à tous.

(Applaudissements de l'assemblée)

M. BOULARD : Merci chère Brigitte, pour tout ce que tu as apporté à ce conseil d'arrondissement. Ce n'est pas terminé. Je sais aussi ce que je te dois. Je te dois le fait d'être maire du 17^e arrondissement. J'ai appris à tes côtés depuis une vingtaine d'années. Tu as marqué l'arrondissement et tu continueras à le marquer. C'est certain. Au nom des élus, mais aussi au nom des habitants, je voulais à nouveau te témoigner notre reconnaissance pour tout ce que tu as accompli, en tant que Maire du 17^e arrondissement au service de l'intérêt général, avec des réalisations marquantes dans l'arrondissement, de grands projets que tu affectionnes tout particulièrement et qui ont transformé la vie des habitants — la ligne 14 et l'arrêt Pont Cardinet. Il y a aussi beaucoup d'autres choses que j'ai apprises à titre personnel et qui me guident dans mon action au quotidien. En tant que députée, tu as aussi porté nos quartiers et le 17^e arrondissement que tu aimes et que tu habites depuis si longtemps. Merci encore pour tout, mais ce n'est pas un au revoir, naturellement.

Je vais donc ouvrir notre séance par l'examen de 16 délibérations, un vœu rattaché et trois vœux non rattachés.

DÉLIBÉRATION N°17-26-001

OBJET : 17 2026 001 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Je vous propose de passer à l'adoption de la procédure d'urgence.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement;

Vu la convocation du 20 janvier 2026 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2026;

Vu l'ordre du jour initial publié le 21 janvier 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 23 janvier 2026.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 22 janvier 2026 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-002

OBJET : 172026 002 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Nous désignons également le secrétaire de séance. Paul Hatte est désigné.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 20 janvier 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-003

OBJET : 172026003 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2025

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre dernier.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 20 janvier 2026

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-004

OBJET : 2026 DDCT 26 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Bourse de Commerce — Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

M. BOULARD : Nous allons démarrer par la DDCT 26 présentée par Alix Bougeret, première adjointe en charge de la culture, des finances, de l'administration générale et de la santé.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Je prolonge les échanges pour dire ma reconnaissance, ma gratitude et mon amitié envers Brigitte Kuster, qui le sait. Je ne m'étendrai pas plus ce soir.

La délibération que j'ai à présenter est donc relative à une convention entre la Ville de Paris et un très bel établissement culturel parisien. Cela s'inscrit dans une démarche initiée par la Ville dans le cadre du contrat de ville avec l'État et qui vise à rapprocher les QPV d'établissements culturels d'envergure. C'est une convention qui a vocation à perdurer pendant trois ans. Ce partenariat va dresser des ponts entre nos arrondissements, le 17^e arrondissement et le 18^e arrondissement, pour emmener et embarquer un maximum de jeunes vers l'Établissement Culturel Bourse de Commerce et la collection Pinault. C'est l'établissement qui a été choisi pour ce partenariat. Nous avons eu l'occasion, avec mon collègue Hugues Charpentier, de découvrir les prémices de ce partenariat. Brigitte Kuster l'avait d'ailleurs évoqué en Conseil de Paris pour que notre QPV soit aussi embarqué dans l'aventure. Nous sommes bien sûr très heureux que ce soit la collection Pinault qui fasse l'objet de ce partenariat avec les jeunes du quartier du 17^e arrondissement et du 18^e arrondissement, pour qu'ils puissent bénéficier de rencontres et d'ateliers dans les trois prochaines années. C'est bien évidemment une délibération que je vous propose de voter.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le contrat de Ville (2024 – 2030), voté le 10 juillet 2024

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030,

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024 - 2030 à la demande de Madame la Maire de Paris,

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT26.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-005

OBJET : 2026 DEVE 11 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs

M. BOULARD : La parole est à Aurélie Assouline, adjointe en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et de la condition animale pour la présentation de la DEVE11.

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. C'est une délibération assez simple, que nous avons l'habitude de voter et qui concerne une subvention à hauteur de 486 688 euros. En ce qui concerne le 17^e arrondissement, c'est à l'association Halage que cette subvention appartient, notamment pour les travaux qu'ils font sur la Petite Ceinture, pour deux montants, un de 24 000 euros environ et un autre de 22 000 euros. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération pour la continuité de leur travail.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants;

Vu la délibération 2025 DEVE 88 du 13 octobre 2025 autorisant la Maire de Paris à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Espaces, Études et Chantiers, Interface, Halage et Chantiers Ecole;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions à 4 associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e,13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DEVE 11.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-006

OBJET : 2026 DFPE 112 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy, 75017 Paris

M. BOULARD : La parole est à Aline Bessis, adjointe en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes pour la présentation de la DFPE 112.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. C'est une délibération relative à la demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy. Contrairement à l'avis de la DFPE et de la Mairie de Paris, qui est contre cette implantation, Monsieur le Maire, Geoffroy Boulard, et moi-même estimons que cette mini-crèche de 12 places, située à seulement 550 mètres de la Cité judiciaire, pourrait aider beaucoup de familles de l'arrondissement. En plus de nous, beaucoup de parties prenantes soutiennent ce projet : ICF Habitat, le bailleur social de cette future crèche, Paris Initiatives avec la BPI Initiatives Île-de-France, qui co-finance le projet et prépare une lettre de soutien à la Mairie de Paris, les familles du quartier, qui se mobilisent et sont en train de faire une pétition rassemblant déjà 80 signatures, et nous-mêmes. Nous soutenons totalement ce projet d'implantation. Nous sollicitons un avis favorable de notre majorité d'arrondissement concernant l'implantation de cet établissement.

M. BOULARD : Cela a été bien expliqué par Aline, c'est assez difficilement compréhensible qu'on émette, du côté de l'exécutif parisien, un avis défavorable au motif que le taux de couverture des besoins d'accueil est supérieur à la moyenne parisienne. Quand nous savons que les familles sont prêtes à se déplacer pour trouver une solution pour garder leurs enfants, je ne comprends pas la position de l'exécutif sur ce projet. Nous avons besoin d'établissements de petite enfance. Parfois, ils sont concentrés dans des quartiers où il y a beaucoup de structures, mais les parents traversent parfois l'arrondissement pour trouver et bénéficier d'une solution essentielle d'un point de vue familial et professionnel.

Mme BESSIS : Pour précision, avant même l'ouverture, c'est une mini-crèche de 12 places et elle a déjà 11 inscriptions. Cela signifie donc qu'il y a un vrai besoin dans le quartier.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ainsi que son article D2512- 3;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 214- 1, L.214- 1-2, L. 214- 1-3, L.214- 2, L.214- 5 et L.214- 7;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L. 2324- 1, L. 2324- 1-1, R. 2324- 17. et suivants;

Vu le décret n° 2021- 1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants;

Vu le décret n° 2025- 304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 relatif aux dossiers et formulaires de demande d'autorisation de création, d'extension, de transformation, de modification des

établissements ou services d'accueil du jeune enfant, de renouvellement et de modification du titulaire de l'autorisation;

Vu la Convention territoriale globale signée par Madame la Maire de Paris suite à la délibération de la séance du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023;

Vu la couverture moyenne du besoin d'accueil du jeune enfant sur le territoire parisien, dont le taux était de 72 % en 2021 et a depuis lors progressé pour s'établir à ce jour à près de 80 % du besoin d'accueil;

Vu la demande d'avis préalable, relative à la création d'un établissement ou d'un service d'accueil du jeune enfant de type micro-crèche par la SARL Happyou, représenté par Madame Maud NOËL, reçue par l'autorité organisatrice en date du 1er décembre 2025.

Vu la demande reçue complète en date du 1er décembre 2025;

Vu les échanges entre ladite société et la Ville de Paris;

Vu le taux moyen de couverture du besoin sur le territoire de la Collectivité parisienne et la cartographie afférente y compris son détail à l'échelle des quartiers administratifs;

Considérant que le projet de création prévoit de déployer son activité au 188 bis avenue de Clichy, 75017 Paris, situé dans le quartier administratif Épinettes, et projette d'accueillir 12 jeunes enfants; âgés de 3 mois à 3 ans révolus; en accueil régulier et occasionnel, du lundi au vendredi, de 8h à 19h30;

Considérant que le projet de création prévoit une tarification sous le régime de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) par l'intermédiaire du Complément de libre choix du mode de garde (CMG);

Considérant que le projet, qui prévoit de s'implanter dans un quartier administratif dont le taux de couverture projeté à horizon de 2026 est supérieur à la moyenne parisienne, ne répond pas à un besoin d'accueil identifié du jeune enfant au sein du quartier administratif d'implantation projeté, au regard des places d'accueil existantes et du nombre d'enfants de moins de trois ans y résidant;

Qu'ainsi, conformément aux dispositions du code de la santé publique, notamment son article L2324-1, et en cohérence avec les éléments établis par la convention territoriale globale parisienne, dont notamment l'objectif de

favoriser la diversité des modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire parisien en veillant aux besoins des familles, ledit projet ne répond à aucun besoin d'accueil identifié.

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à votre approbation la demande préalable de la société, pour son projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2026 DFPE 112.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-007

OBJET : 2026 DDCT 3 Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (1 200 965 euros)

M. BOULARD : La parole est à Hugues Charpentier, adjoint en charge de la sécurité, de la tranquillité publique, de la politique de la ville et du conseil de quartier Epinettes-Bessières.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La DDCT3 concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs que nous signons dans les QPV avec quatre associations du 17^e arrondissement. Pas de surprise sur les associations, nous les connaissons bien. Il y a l'Atelier des Épinettes, avec une

subvention globale de 4 000 euros; Culture Prioritaire pour une subvention globale de 6 000 euros; la Fabrique des Petits Hasards, avec 9 500 euros; et Projets-19, qui intervient au-delà du 17^e arrondissement, mais en particulier dans le 17^e arrondissement, avec une subvention de 9 000 euros pour son action pour l'emploi dans les quartiers de l'arrondissement. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à

différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 3.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-008

OBJET : 2026 DDCT 11 Subventions (43 500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17^eme)

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci, il s'agit des subventions attribuées dans le cadre de la première enveloppe des subventions politiques de la ville. 21 projets sont concernés dans le 17^e arrondissement pour 18 associations. Il est important de savoir que c'est la première fois que nous allons intervenir sur la Porte d'Asnières avec un certain nombre d'associations. Nous allons donc pouvoir continuer à animer le tissu associatif sur ce territoire. Nous avons donc 17 Evolution, pour une subvention de 2 000 euros, pour son action PDA Summer Party l'été; AS Paris 17 du côté de la Porte de Saint-Ouen pour une subvention de 1 500 euros pour la CAN des talents; 4 000 euros pour l'association Acture que nous avons accueillie cette année en lieu et place de l'ancien centre social; une subvention de 2 000 euros pour Ariana qui va intervenir du côté de la Porte d'Asnières, notamment en lien avec le club de prévention; une subvention de 2 000 euros pour l'Atelier des Épinettes; une subvention de 3 500 euros pour AECS; une subvention de 3 000 euros pour l'association Blanc Titane; une subvention de 2 000 euros pour Calliope, que nous connaissons bien et qui intervient maintenant bien au-delà de la Porte de Saint-Ouen; une subvention de

3 000 euros pour le Centre Social Pouchet, pour son action sur le brevet; une subvention de 2 000 euros pour CQFD, avec qui nous avons eu l'occasion de déguster la galette il y a quelques jours en présence de ses adhérents; une subvention de 1500 euros pour Écoute Habitat 17, Porte de Saint-Ouen; une subvention de 1 500 euros pour l'association Halaye qui va intervenir à la fois Porte de Saint-Ouen et Porte d'Asnières; une subvention de 5 000 euros pour Jeunesse Parisienne 75; une subvention de 3 000 euros pour Jeunesse Sportive Européenne Champperret, avec le souhait de développer leur action sur la Porte d'Asnières, car ils font de belles actions sur la Porte de Saint-Ouen; une subvention de 3 500 euros pour Magriff; une subvention de 1 000 euros pour Quartier de Soleil; une subvention de 2 000 euros pour une nouvelle association intervenant sur le territoire appelée S'orienter ensemble; et une subvention de 1 000 euros pour l'association Sytteen. Toutes ces subventions ont été vues en lien avec la Mairie de Paris et je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030);

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes

associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 11.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-009

OBJET : 2026 DDCT 15 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 €) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci nous parlons de subventions de fonctionnement pour 25 associations à l'échelle de Paris. Dans le 17^e arrondissement, quatre associations sont concernées: l'association Magriff, pour 5 000 euros; l'association Racines Barbares, pour 3 000 euros; l'association S'orienter ensemble pour

3 000 euros; et enfin, l'association Tous en Santé pour 3 000 euros. Là aussi cela a été vu en lien avec les services et les différentes personnes concernées. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 15.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-010

OBJET : 2025 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci nous partons du côté de l'intégration par l'apprentissage du français et notamment une subvention concernant le réseau EIF-FEL, qui intervient sur la Porte de Saint-Ouen. Cette subvention, à l'échelle de Paris, s'élève à 196 503 euros. Dans le 17^e arrondissement, nous sommes concernés, en particulier avec le CEFIL, pour une subvention d'un peu plus de 98 000 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021- 2027;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration»

(FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021- 2027;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale s et notamment son article L2511- 1 et suivants;

Vu l'appel à projets AAP n° 01- 2022- FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022;

Vu la délibération 2024 DDCT 39 DAE DASES DASCO en date des 08, 09, 10, 11 et 12 juillet 2024 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature pour le projet Réseau EIFFEL 4 dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021- 2027;

Vu la délibération 2025 DDCT174 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18, 19 décembre 2025 validant la signature de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021- 2027) par Mme la Maire de Paris pour le projet Réseau EIFFEL 4;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 2 associations et la signature de 2 avenants aux conventions pluriannuelles de partenariat avec les deux associations partenaires de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIFFEL 4 dans le cadre de la subvention du Fonds «Asile Migration Intégration (FAMI)» programmation 2021-2027.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT16.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-011

OBJET : 2026 DDCT 19 Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25 500 euros à 5 associations)

M. CHARPENTIER : Pour terminer, nous sommes sur le financement de postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires. Pour la Porte de Saint-Ouen, nous sommes particulièrement concernés par l'association CQFD pour laquelle la Ville vient abonder le financement du poste d'adulte-relai, association fort utile pour toutes les activités intergénérationnelles qu'elle organise au quotidien. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030);

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations oeuvrant pour la Politique de la Ville;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT19.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-012

OBJET : 2026 DJS 17 Subventions (18 000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17ème)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Athénaïs de la Morandière, adjointe en charge du sport, de l'emploi, des entreprises et du développement économique.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Dans cette délibération il est proposé d'attribuer des subventions à deux associations sportives du 17^e arrondissement signataires d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Il est donc proposé 5 000 euros à l'OMS du 17^e arrondissement et 13 000 euros au centre sportif Pouchet, qui est un acteur incontournable du quartier des Épinettes, pour la mission dans le cadre de la CPO, pour promouvoir la pratique sportive, en particulier le football et le karaté, et favoriser l'insertion des jeunes par le sport. Il est également proposé d'autoriser la signature de deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, intégrant des engagements renforcés en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de protection des mineurs et de réduction des usages du plastique à usage unique. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10- 1;

Vu le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10- 1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à huit clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 17.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-013

OBJET : 2026 DLH 9 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Scévole de Livonnière, notre adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération assez classique et plutôt technique sur les garanties d'emprunt liées aux projets et au renouvellement des projets financiers des bailleurs sociaux. Il s'agit de deux adresses: RIVP au 8 rue des Apennins pour un immeuble de 19 logements et la seconde adresse au 29 rue Nollet.

Le renouvellement des garanties d'emprunt concerne, dans son ensemble, 3,6 millions d'euros environ. Cette délibération me dérange parce que, tout d'abord, elle est globale et porte sur deux adresses. Par ailleurs, une adresse en particulier a déjà fait l'objet de vœux et de délibérations, notamment sur un point particulier qui a été le changement de stratégie de constructif au 29 rue Nollet. Pour la délibération, dans son ensemble, je vais vous demander de vous abstenir et de procéder à l'examen du vœu rattaché qui demande à la Ville de Paris, compte tenu des éléments de contexte liés au 29 rue Nollet, de pouvoir réexaminer la stratégie de mixité. Le 29 rue Nollet concerne 83 logements 100 % PLAI. Notre objectif, vous le savez, est de pouvoir non pas ghettoïser Paris, non pas ghettoïser le 17^e arrondissement, mais de faire en sorte que la mixité soit un vrai projet de société. Lorsque nous construisons un ensemble de 83 logements

avec 100 % de PLAI, nous aurions pu viser un objectif de mixité et nous aurions pu, au lieu de demander, comme cela a été le cas en 2025, un subventionnement supplémentaire de 2 millions d'euros parce que la Ville de Paris a décidé d'augmenter le coût à la construction de 5 millions d'euros, motivés par la mixité, de changer les conventionnements et de favoriser la rentabilité du projet en écartant 1,2 million d'euros et favorisant une mixité en renforçant les logements en PLUS, PLA, etc., et les baux solidaires. C'est pourquoi nous demandons, Geoffroy Boulard, Paul Hatte, l'ensemble des élus de la majorité d'arrondissement et moi-même, que la Ville de Paris revoie la programmation sociale du 29 rue Nollet et révisé également le soutien financier de la Ville de Paris.

Sur la DLH 9, je vous invite à vous abstenir et, sur le vœu, je vous invite à voter favorablement, en faveur de la mixité dans le 17^e arrondissement. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération et du vœu que nous portons au niveau de la Mairie. Avez-vous des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. J'ai lu la délibération en détail. Nous parlons d'une résidence sociale. Une résidence sociale, ce n'est pas du logement social pour des familles, c'est un peu plus complexe. C'est un outil pour faire de l'insertion par le logement, avec un gestionnaire qui ensuite met en place un projet social d'établissement. Effectivement, nous parlons de personnes en très grande précarité sociale et financière qui seront accompagnées par des associations et des travailleurs sociaux. Il y a une paupérisation qui augmente à Paris, les chiffres le montrent et c'est un sujet national. Nous avons un gouvernement, pas forcément seulement celui actuel, car c'est un problème qui dure depuis des années, qui ne crée pas de logements. Nous avons énormément de demandeurs de logements sociaux à Paris, nous avons énormément de logements sous-occupés. La question qui se pose est de savoir comment créer du logement social et comment aider. Nous aidons aussi avec de la mutation de foncier. C'est-à-dire que nous utilisons les parcelles pour transformer des logements en logements sociaux. Je ne pense pas que cette zone, ce quartier soit non déficitaire en logements sociaux. Je pense qu'il y a énormément de demandeurs en PLAI et de demandes de résidences sociales. Je suis donc évidemment très heureux que la Ville pousse ce genre de projets, même si c'est coûteux. Ce sont des choix politiques. Nous voterons donc contre ce vœu.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Karim Ziady, pour votre explication de vote qui montre bien que vous pensez au global et que vous n'agissez qu'au global. Il faut bien agir au niveau local. Vous connaissez l'état du logement à Paris. Le logement social, c'est quasiment 40 % de demandeurs qui sont déjà dans le parc social. Il faut créer du logement social. En revanche, là où vous vous trompez, c'est qu'il s'agit de parcelles nouvelles. Vous confondez peut-être les délibérations, mais nous sommes sur une création, contrairement à une autre délibération et un autre vœu qui arriveront plus tard. Il s'agit de créer du logement. Quel que soit l'opérateur, quel que soit le modèle financier qui a été choisi, il s'agit, pour un bloc d'immeubles qui comprend 83 logements, d'imaginer la mixité sur 83 logements. Si nous ne sommes pas capables de le faire sur 83 logements, nous continuerons à ghettoïser. Il s'agit d'avoir une stratégie cohérente et, quand nous avons l'opportunité de faire 83 logements, pensons à mettre un peu de mixité.

M. DASSIE : Je voulais apporter des éléments pour compléter, pour justifier ce vote contre le vœu proposé. Deux chiffres : 70 % des demandeurs de logements sociaux à Paris sont des demandeurs en situation de PLAI. L'offre de logements sociaux à Paris n'est composée qu'à 27 % en PLAI. Nous ne pouvons donc pas nous refuser à avoir une résidence qui réponde à des demandes concrètes d'habitants qui sont en grande précarité. La mixité ne s'apprécie pas que sur un immeuble, c'est aussi un raisonnement de quartier et c'est beaucoup plus global. Nous ne pouvons donc pas remettre en cause la mixité sur un seul projet. Nous voterons contre ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Les avis divergent à nouveau, mais c'est argumenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu la délibération 2021 DLH 127 du Conseil de Paris en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 accordant la participation et la garantie de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par la RIVP situé 8 Rue des Apennins (17e);

Vu le contrat de prêts n°182518 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 10 et faisant partie intégrante de la présente délibération;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu la délibération 2019 DLH 265 du Conseil de Paris en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 accordant la participation et la garantie de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par la RIVP situé 29 rue Nollet (17e);

Vu le contrat de prêts n°182520 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 14 et faisant partie intégrante de la présente délibération;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2026 DLH 9.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 30

DÉLIBÉRATION N°17-26-014

OBJET : V17202601 Vœu relatif à la demande de mixité sociale dans le projet du 29 rue Nollet

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu la délibération relative à la renégociation des garanties d'emprunt pour le projet de construction de 83 logements situé 29 rue Nollet;

Vu les délibérations 2019 DLH 265 et 2025 DLH 186 présentant le projet initial de réalisation de la résidence sociale et les surcoûts de 5 000 000 € engendrés par choix de la Ville de Paris;

Considérant que la programmation actuelle prévoit 100 % de logements PLAI, ne présentant aucun caractère de mixité malgré un nombre important de logements;

Considérant que la Ville de Paris a également accordé 1 200 000 euros de subventions supplémentaires pour la réalisation de ce programme;

Considérant que l'introduction d'une mixité de conventionnement (PLAI, PLUS, PLS, logements intermédiaires, BRS) est un levier efficace pour préserver l'accueil des ménages les plus modestes tout en améliorant l'équilibre économique des opérations;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- *La Ville de Paris revoie la programmation sociale du projet 29 rue Nollet afin d'introduire une part significative de logements PLAI (PLUS, PLS, intermédiaires ou BRS) en complément des PLAI, dans des proportions favorisant la mixité sociale.*

- *Le soutien financier de la Ville (garanties, subventions) soit révisé en fonction de cette recomposition, de manière à garantir la cohérence entre objectifs sociaux, environnementaux et budgétaires.*

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N°17-26-015

OBJET : 2026 DSOL12 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations avec la DSOL12 présentée par Lourdes Fernandes, adjointe en charge de la lutte contre la précarité et la grande exclusion.

Mme FERNANDES : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Je vous propose ce soir de voter la délibération 2026 DSOL12 pour une subvention de 21 218 euros au profit de l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles qui administre la bagagerie solidaire située au 104 rue Truffaut. Inaugurée le 11 juillet 2025, cette bagagerie propose 30 casiers à destination de personnes à la rue, ainsi qu'une salle de bain et un lieu d'accueil chaleureux pour prendre un moment de répit. Si les casiers sont attribués par l'intervention d'un travailleur social, l'accueil, lui, est entièrement encadré par des bénévoles. Permettez-moi de les remercier chaleureusement, notamment via leur présidente, Katia Rasidy, et l'ensemble des conseillers d'administration de l'association qui réalisent un travail formidable au service des plus démunis. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup et bravo à l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles pour ce projet qu'ils ont porté dans le cadre du Budget Participatif et tout le travail pour la mise en place de cette bagagerie solidaire, qui n'est pas complètement remplie encore. Environ 50% des emplacements sont occupés à date. C'est un beau travail que nous avons inauguré le 11 juillet 2025. Cela manquait. Nous avions formé le vœu qu'il y ait un projet qui se forme dans le sud de l'arrondissement pour équiper le quartier.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13; L 2511-14;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris;

Vu le projet de délibération 2026 DSOL12 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2026, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSOL 12.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-016

OBJET : 2026 DAC 286 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles, dans le 17ème

M. BOULARD : La parole est à Paul Hatte, conseiller de Paris en charge de la communication, du numérique, de la participation citoyenne et du conseil de quartier Batignolles. C'est à ce titre qu'il présente la DAC286 en l'absence de Michel Terrioux, excusé.

M. HATTE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui consiste à appliquer une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa Popular, au 2 rue des Batignolles, dans le 17^e arrondissement.

Il s'agit d'un mouvement fondé par José Garcia Ortega, peintre et graveur espagnol engagé qui a été marqué par la guerre civile et a été réprimé par le régime franquiste. Il a fondé, en 1959, à Madrid, ce groupe d'Estampa Popular qui consistait à lutter, ou en tout cas à trouver une forme de lutte artistique dans la conception d'estampes. C'est un mouvement qui s'est ensuite propagé en France avec la participation du parti communiste espagnol. Il s'agit d'apposer une plaque au 2 rue des Batignolles.

Je ne peux m'empêcher de soulever un point qui m'interroge, car, sur la plaque, il est écrit «Ici fut fondé, en 1960, Estampa Popular», alors que la délibération explique que cela a été fondé en 1959 à Madrid, par ce même homme. C'est une belle manière de soutenir ce mouvement que je découvre et que je vous laisserai découvrir en lisant la plaque. C'est aussi un mouvement qui a été proche d'Aragon ou de Prévert. Nous rendons donc un hommage au 2 rue des Batignolles, sur la terre, la terre qui est un astre, disait Prévert.

M. BOULARD : Merci. Peut-être, pour lever l'ambiguïté sur l'année, c'est bien 1960 puisque c'est en 1960 qu'Estampa Popular parvient à exposer régulièrement en Espagne.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris soumet à

son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa Popular

au 2, rue des Batignolles à Paris 17^e

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 286.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Cette délibération était proposée par la Ville de Paris, je tenais à le préciser.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-017

OBJET : 2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature

M. BOULARD : La parole est à Sonia Hazarabedian, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Cette délibération concerne une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris, à savoir la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et la Direction des Affaires Scolaires, et les Caisses des écoles. Cette convention concerne la possibilité pour la DSIN d'être prestataire des Caisses des écoles, qui sont des établissements autonomes, notamment face à l'accroissement des risques de cybersécurité. Par ailleurs, la Ville a mis en place Paris Familles et les Caisses des écoles ont été invitées à être affiliées à ce système. Dans les prochaines années, ce sera le cas. Pour uniformiser ces systèmes, les Caisses des écoles sont invitées à signer cette convention. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2121- 29 et L. 2122- 21;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 10 au 12 février 2026 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de

mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et Direction des Affaires Scolaires) et

les Caisses des écoles;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSIN 1.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-018

OBJET : 2026 DSOL 7 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

M. BOULARD : La parole est à Hélène Jacquemont, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique et du conseil de quartier Courcelles-Wagram.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Il nous est proposé d'émettre un avis sur la signature d'une convention entre l'ARS et la Ville de Paris et une convention sur la convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs concernant la M2A-DAC. Il s'agit de la Maison des Aînés et des Aidants, dispositif d'appui à la

coordination. C'est un dispositif porté par l'association Réseau Quiétude qui établit une coordination gérontologique pour les territoires du 8^e, 17^e et 18^e arrondissement. Géographiquement, la M2A-DAC est située dans le 18^e arrondissement au 56 rue Ordener. Je précise l'adresse pour ceux qui nous écoutent, car c'est un lieu ouvert au public qui permet d'orienter et d'informer toute personne ayant un besoin social ou médico-social, quel que soit son âge ou sa pathologie. C'est donc un dispositif particulièrement important dans un arrondissement où les populations vieillissent. En 2030, une personne sur quatre aura plus de 60 ans et une personne sur cinq sera aidante. L'année dernière, la M2A-DAC a reçu 9 500 sollicitations, par des visites sur place ou par téléphone. 45 % ont donné lieu à des remises d'information et 55 % ont permis l'élaboration de plans d'aide et la mise en œuvre de ces plans avec les acteurs professionnels de santé de ces territoires. La deuxième mission de ce dispositif est l'animation territoriale avec les professionnels, conformément aux priorités pointées dans le chemin sénior. C'est un dispositif indispensable qui monte en puissance depuis 2019 et c'est donc l'occasion de remercier toute l'équipe sur place et les professionnels qui font un travail remarquable et surtout indispensable.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu la loi n° 2019- 774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-13 et suivants;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 113- 2;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6327- 2 et L.6327- 5;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le Décret n° 2021- 295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux;

Vu la Circulaire DGAS/AVIE/2 C n° 2001- 224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC);

Vu les conventions de labellisation des six Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) du territoire parisien;

Vu la délibération 2022 DSOL 106 en date du 15, 16 et 17 novembre 2022, approuvant le schéma pour les seniors parisiens 2022- 2026;

Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des

Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC);

Vu les autorisations accordées aux associations porteuses de Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour assurer les missions du Centre Local d'Information et

de Coordination (CLIC);

Vu le projet de délibération 2026 DSOL 7 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris et de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC au titre de l'année 2026 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSOL 7.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-019

OBJET : 2026 DAE 7 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros.

M. BOULARD : La parole est à Pierre-François Logereau, adjoint en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Nous allons finir en beauté cette mandature avec une dernière délibération pour la Commission de Règlement à l'Amiable (CRA) pour le T3. Cela aura été une belle aventure tout de même. Nous allons délibérer ce soir pour 1 000 euros pour le Tabac des Ternes, dont 500 euros à la charge de la RATP et 500 euros à la charge de la Mairie de Paris. Je dis chapeau. Ce sera la dernière, je pense.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation rapide d'une délibération que nous aurons eue tout au long de la mandature, avec un niveau d'indemnisation extrêmement faible au regard des pertes d'exploitation de cet établissement que nous connaissons, et qui s'est chiffré quasiment à 1 million d'euros. Nous avions rencontré le gérant. C'est un sujet sur lequel nous sommes régulièrement intervenus pour réengager tous les acteurs, notamment lors des grands chantiers qui durent plusieurs années, pour qu'il y ait une meilleure prise en compte des pertes. Ce système de commission de règlement à l'amiable a évidemment beaucoup de limites.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 12 septembre 2025 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le

1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération en date par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAE 7.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-26-020

OBJET : 2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens-Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).

M. BOULARD : La parole est à Géraldine Rouah, adjointe à l'éducation en charge des relations avec l'enseignement supérieur.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur la délibération DASCO 2 qui porte sur l'attribution de subventions d'équipements et de travaux d'entretien à plusieurs collèges de notre arrondissement. Ces subventions visent à répondre à des besoins très concrets exprimés par les établissements afin d'améliorer à la fois les conditions d'apprentissage des élèves et aussi les conditions de travail des équipes éducatives et des agents. Elle concerne, pour le 17^e arrondissement, notamment le collège André Malraux, pour un montant de 15 900 euros destinés à l'achat de mobilier et de matériel informatique; le collège Boris Vian avec 9 200 euros pour du mobilier et des équipements administratifs ainsi qu'une subvention complémentaire de 2 169 euros pour des travaux d'entretien; le collège Carnot qui bénéficiera de 30 500 euros pour du matériel informatique et des équipements pédagogiques, notamment pour les enseignements de physique-chimie; le collège Honoré de Balzac avec 30 300 euros consacrés au renouvellement du mobilier de classe; le collège La Rose Blanche, pour 19 000 euros principalement dédiés au mobilier et aux équipements nécessaires au travail des agents de service; le collège Stéphane Mallarmé, qui recevra 27 000 euros pour du mobilier, notamment pour l'infirmerie et les dispositifs UPE2A et ULIS, ainsi qu'une subvention de 4 330 euros pour des travaux d'entretien; et le collège Pierre de Ronsard, pour 24 500 euros destinés à l'acquisition de matériel informatique et d'équipement facilitant le travail des agents. L'ensemble de ces investissements est indispensable pour garantir un cadre scolaire de qualité, sûr et fonctionnel, conditions essentielles à la réussite éducative des élèves de notre arrondissement.

Je souhaite également en profiter pour saluer le travail remarquable des équipes pédagogiques, des personnels administratifs et des agents de service qui s'engagent chaque jour au service des collégiens et de leurs familles. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Education;

Vu la délibération 2025 DASCO 68, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges autonomes (7 279 809 euros);

Vu la délibération 2025 DASCO 69, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges imbriqués avec un lycée (2 588 782 euros);

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), de subventions d'équipement (2 108 100 euros), et de subventions pour 363 323 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 2.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-021

OBJET : V17202602 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) sur l'Hôtel particulier, siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA), au 39 boulevard Berthier dans le 17e arrondissement

Présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous examinons maintenant les trois derniers vœux non rattachés. Le premier est présenté par Alix Bougeret.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. J'ai le plaisir de présenter ce vœu en lieu et place de Catherine Dumas, qui nous propose l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez au 39 boulevard Berthier, qui accueille aujourd'hui le siège de la SPA. Ce peintre était membre fondateur de la Nouvelle Société des Beaux-Arts et est une figure du mouvement impressionniste de la seconde moitié du 19^e siècle. Ses œuvres peuvent être admirées au Musée Carnavalet, au Petit Palais ou encore au MOMA à New York. Il a réalisé la majeure partie de son œuvre dans cet hôtel particulier situé au 39 boulevard Berthier, qui est aujourd'hui le siège de la SPA à la suite du legs de sa petite-fille, Suzanne Worms, grande défenseuse de la cause animale. En 2026, nous célébrons le 130^e anniversaire de sa mort et cette plaque vise à lui rendre hommage. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Considérant que le peintre Ernest-Ange Duez Musée d'Orsay, membre fondateur de la Nouvelle Société des Beaux-Arts, est une figure du mouvement impressionniste de la seconde moitié du 19e siècle dont les œuvres peuvent être admirées au Musée Carnavalet, au Petit-Palais, au Metropolitan Museum of Art de New York notamment;

Considérant qu'Ernest-Ange Duez a réalisé la majeure partie de son œuvre dans l'Hôtel particulier situé au 39 boulevard Berthier dans le 17e arrondissement, aujourd'hui siège de Société Protectrice des Animaux (SPA), suite au legs de sa petite-fille, la comédienne Suzanne Worms, grand défenseur de la cause animale;

Considérant que cet hommage public célébrera en 2026 le 130e anniversaire de la mort d'Ernest-Ange Duez en même temps que la place majeure de la SPA, doyenne des sociétés de protection animale en France, reconnue d'utilité publique dès 1860, dans le cœur du 17e arrondissement;

Considérant l'accord de la Société Protectrice des Animaux, propriétaire de l'immeuble, pour ce projet;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) soit apposée au siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA) au 39 boulevard Berthier dans le 17e arrondissement.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-022

OBJET : V17202603 Vœu relatif à un usage raisonné de la préemption en faveur de la création de surfaces d'habitation

Présenté par Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Le vœu est présenté par Scévole de Livonnière au nom de la majorité d'arrondissement.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu qui vient synthétiser et clore une position constante pendant la durée du mandat. Nous nous basons sur des évolutions récentes du PLU bioclimatique et sur des compétences de la Ville de Paris en matière de préemption, mais également sur la mise en cohérence par rapport aux objectifs de la région Île-de-France en matière de création de logements. Ce vœu a simplement pour but de demander à la Ville de Paris de réviser sa stratégie et d'adopter un usage raisonné du droit de préemption en matière de création de logements, car nous

sommes encore sur des situations où la Ville préempte pour préempter gratuitement. Considérant une évolution claire des modes de travail et que les surfaces de bureaux ont tendance à se libérer, à hauteur de 30 %, nous demandons à ce que la Ville de Paris révisé cette stratégie de préemption visant les immeubles d'habitation occupés et qu'elle ne réserve ce droit de préemption qu'aux seules actions de la SOREQA afin d'exercer librement ses objectifs. Nous demandons également à ce que nous conditionnions toutes les décisions de préemption à l'examen préalable du potentiel de création de surfaces habitables. Il est hors de question de créer de la mixité en foutant des personnes à la porte, il est hors de question de créer de la mixité par abus de pouvoir. C'est ce qui a été partagé encore dans les journaux aujourd'hui. Il ne faut pas négliger le potentiel des propriétaires à accompagner le logement social. Non aux excès de pouvoir, oui à la révision en matière de préemption. Je vous remercie de voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Jean-Luc Dumesnil, pour une explication de vote.

M. DUMESNIL : Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est pour moi la dernière séance. Je ne siégerai plus dans cette assemblée. Je compte sur la relève de la jeune génération des Ecologistes. J'ai eu maintes fois l'occasion d'intervenir ici au cours de ce mandat pour vous dire que le 17^e arrondissement doit prendre toute sa part de la solidarité dans la création de logements sociaux. Je regrette de ne pas vous avoir convaincus. Notre arrondissement n'est pas isolé au sein de Paris et de sa métropole, nous avons le devoir de loger celles et ceux qui sont en première ligne, les personnels soignants, des crèches, des cantines, de la propreté, des agents de police, des enseignants. Paris est l'une des villes les plus denses au monde. Les possibilités de construire de nouveaux immeubles de logements sont donc limitées. La solution qui consiste à acquérir des immeubles existants pour les faire entrer dans le logement social est donc pertinente à nos yeux. Elle permet également de prendre en compte des réalités, comme le changement climatique, car les passoires thermiques sont nombreuses dans Paris, au-delà des visions de la SOREQA pour la résorption de l'habitat indigne.

Nous avons une divergence sur cette question du logement social. Nous aurons l'occasion d'en débattre dans les semaines à venir dans le cadre de la campagne électorale. J'espère que ce sera dans le respect des unes et des autres, comme nous avons su le faire ici pendant six ans. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci Jean-Luc, pour cette explication de vote et merci aussi pour votre contribution à la bonne humeur dans ce conseil, toujours avec le sourire, mais des avis divergents sur certains sujets, notamment sur le logement social et la mixité sociale. Nous n'avons pas exactement la même définition de la mixité sociale.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Vu le code de l'urbanisme et les compétences de la Ville en matière de préemption;

Vu les objectifs franciliens de production de logements;

Considérant que la mutation des modes de travail constitue un levier pour la conversion des locaux d'activité en logements sans artificialisation et sans déloger des ménages;

Considérant que la préemption d'immeubles d'habitation occupés ne crée pas de surface nouvelle de logement et génère une tension sur le marché du logement;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livronnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Suspende la stratégie de préemption d'immeubles d'habitation occupés, à l'exception des actions concourant à la réalisation des missions de la SOREQA;

- *Conditionne toute décision de préemption à l'examen préalable du potentiel de création de surfaces habitables supplémentaires.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

A la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N°17-26-023

OBJET : V17202604 Vœu relatif à une charte parisienne de bonnes pratiques des plateformes de livraison à domicile (type Uber Eats, Deliveroo, etc.)

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Le vœu 4 est présenté par Pierre-François Logereau pour la majorité d'arrondissement.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Quel honneur, ce soir, de vous faire voter le dernier vœu de cette mandature. Permettez-moi de remercier l'ensemble de votre cabinet, Monsieur le Maire, et également vos conseillers techniques qui m'ont accompagné dans ma délégation durant toute cette mandature.

À la demande de Monsieur le Maire, nous avons travaillé, après un essai fait en 2020 par mes collègues Philippe Guerre et Jean-Didier Berthault, pour permettre à des livreurs de deux grandes plateformes que vous connaissez, Deliveroo et UberEats, de travailler dans de bonnes conditions. Leur apporter un sentiment de sécurité était un élément extrêmement important. À la demande de Monsieur le Maire, nous avons donc rencontré ces plateformes qui ont, évidemment, totalement apprécié la démarche. Bien sûr, aujourd'hui, quand nous les voyons travailler, ils sont mal garés, ils sont sur la route, c'est dangereux pour eux. Nous leur avons apporté une solution qui est de trouver des zones blanches. Nous allons travailler ces zones avec eux et avec les plateformes, c'est prévu comme cela. Nous souhaiterions que ce qui est mis en place dans le 17^e arrondissement et ce qui se fait de bien et de très bien, soit décliné sur l'ensemble de la commune parisienne. Voilà l'objectif de ce vœu. Et bien sûr, tous les ans, nous ferions un point pour voir où nous en sommes et ce qui a avancé. Je trouve que, pour la sécurité de ces personnes et également pour nos riverains, permettre de cohabiter mieux ensemble est une charte qui prend tout son sens. Elle a été signée il y a quelques jours par Monsieur le Maire. Je vous invite donc tous à profiter de cet élan au service de ces personnes qui travaillent dans des conditions très difficiles. Je trouve important que nous puissions contribuer à leur sécurité.

M. BOULARD : Merci pour la présentation du vœu. Avez-vous des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci. J'aurais aimé que nous finissions sur le vœu plaque commémorative comme cela nous aurions terminé sur une unanimité. Cela aurait été un beau symbole. Malheureusement, je ne partage pas du tout la philosophie de ce vœu. Les livreurs font un métier infernal, ils travaillent dans des conditions terribles et là, nous allons créer des zones d'attente. Pour moi, cela va aggraver leur situation et leur travail

au quotidien. Je rappelle qu'il y a plusieurs plateformes, et c'est même un sujet en discussion à la Commission Européenne, dans lesquelles le statut de salarié leur est refusé. Ils sont payés au kilomètre. Ce qui m'importe, c'est que nous mettions surtout l'accent sur leurs conditions de travail et leur bien-être. Je trouve que nous parlons un peu trop des nuisances. Il y a quelques semaines, il a neigé, il a fait très froid et il refait froid en ce moment, et, dans le 17^e arrondissement, il y avait des livreurs partout, qui travaillaient dans des conditions indignes. Nous voyons même maintenant des livreurs qui participent à des distributions de repas solidaires à Paris. Je ne suis pas sûr que cette charte soit la bonne solution pour les livreurs. Je pense, au contraire, que toutes les mairies d'arrondissement doivent mettre la pression sur toutes les entreprises qui traitent mal ces livreurs, je pense à Deliveroo ou UberEats. De nombreuses entreprises ont décidé de changer de modèle, mais l'objectif est que ces entreprises s'occupent des personnes qui travaillent pour elles, qu'elles s'occupent de leurs accès aux droits, qu'elles s'occupent de leur accès à la santé. Je les trouve assez aveugles sur la situation des personnes qui travaillent pour elles dans des conditions indignes. Une mairie ne peut pas interdire à une entreprise privée de travailler, mais, au contraire, elle doit défendre l'amélioration des conditions de ces travailleurs qui ne sont ni salariés ni autoentrepreneurs pour certains, qui n'ont pas de statut. Nous voterons donc contre ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Pour la majorité d'arrondissement, je laisse la parole à Paul Hatte, qui a notamment suivi la mission d'information et d'évaluation ubérisation il y a quelques mois. Un rapport a été produit, avec un certain nombre de préconisations.

M. HATTE : Tout à fait, j'ai eu l'honneur d'être rapporteur de cette mission d'information qui a abouti à 29 propositions qui touchaient notamment le sujet des livreurs, très concernés. Il y avait notamment ce sujet des zones blanches. Les livreurs étaient plutôt d'accord, s'il y avait des installations qui leur permettaient de faire de la recharge et d'être à l'abri. Sur les 29 propositions, nous avons plusieurs éléments destinés à eux. Premièrement, c'est de monter un fonds de dotation permettant de financer des gants et un équipement. Deuxièmement, c'est d'augmenter le nombre de toilettes publiques dans Paris pour leur permettre de les utiliser, puisque c'est un sujet qu'ils rencontrent au quotidien. Nous avons aussi proposé qu'à Paris, comme à New York, il y ait une proposition généralisée qui oblige les restaurateurs à ouvrir leurs commerces aux livreurs, qui sont quand même leurs prestataires de livraison. Nous avons proposé qu'il y ait une formation aux livreurs, organisée par la Ville chaque année, avec une journée d'accueil et de formation. Nous avons proposé de nombreuses choses et je précise qu'aucune de ces propositions n'a été mise en place par la Ville depuis six mois. C'est un regret de ce mandat et j'espère que celle-ci aboutira.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir voter ce dernier vœu qui nous oppose.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement;

Considérant que le développement des services de livraison à domicile est un phénomène structurant de la vie urbaine, générateur d'emplois mais aussi de nouvelles contraintes dans l'espace public et dans les relations entre plateformes, livreurs, riverains et commerçants;

Considérant que ces nouveaux services engendrent des nuisances pour les riverains et usagers de l'espace public, notamment liées aux regroupements de livreurs aux heures de forte activité, aux sonneries répétées, aux stationnements inadaptés et aux flux de circulation générés;

Considérant que le 17^e arrondissement a engagé une démarche de charte avec les plateformes afin de structurer les usages, de réduire les nuisances et d'améliorer les conditions de circulation des livreurs sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que le 17^e arrondissement, dès 2020, a formulé une proposition pour la création de zones d'attente dédiées aux livreurs, afin de réduire les tensions et les nuisances sonores et visuelles sur le domaine public;

Considérant que ces initiatives territoriales ont montré l'intérêt d'un cadre commun définissant des bonnes pratiques, en particulier sur l'usage des espaces publics, la prévention des nuisances sonores, le respect du code de la route, la visibilité des livreurs et la sécurité pour tous les usagers;

Considérant qu'une démarche isolée d'arrondissement peut atteindre ses limites sans une cohérence à l'échelle de l'agglomération parisienne;

Considérant les propositions de la Mission d'Information et d'Evaluation Uberisation qui mettent en lumière la nécessité d'un cadre équilibré intégrant à la fois les enjeux urbains et les conditions de travail;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- *Qu'une charte parisienne de bonnes pratiques soit créée entre la ville de Paris et l'ensemble des plateformes de livraison à domicile opérant sur son territoire, définissant des règles claires sur l'usage du domaine public par les livreurs, des zones d'attente ou de livraison adaptées;*
- *Que cette charte s'inspire des démarches déjà expérimentées dans le 17^e arrondissement, tout en intégrant les retours d'expérience des acteurs locaux, des associations de commerçants, des représentants d'usagers et des livreurs;*
- *Que la généralisation de cette charte soit accompagnée d'un dispositif d'évaluation annuelle afin de mesurer son impact en termes de réduction des nuisances, de satisfaction des habitants, de conditions de travail des livreurs et d'optimisation de l'espace public.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement;

DÉLIBÈRE

A la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

M. BOULARD : Nous arrivons au terme de ce conseil d'arrondissement, le dernier de la mandature.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Je voulais dire un mot, pour finir sur une note plus positive sur le conseil en général. J'ai pour Madame Kuster le respect que j'ai pour beaucoup, malgré nos désaccords et nos différences politiques. J'ai donc été très touché par votre discours. Je voulais vous partager une anecdote, parce que ma mère a longtemps travaillé à la Mairie du 17^e arrondissement. Monsieur Bourriaud était déjà là. Je voulais vous saluer et vous remercier pour votre gentillesse, votre professionnalisme, votre disponibilité à toute heure. J'ai des souvenirs aussi de messages très tôt le matin ou très tard le soir. Et j'ai le souvenir du traitement que vous aviez avec l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition, lors de la précédente mandature et aussi quand je travaillais avec Annick Le Petit qui était élue ici et députée de la troisième circonscription. L'anecdote est que, un jour, quand j'étais plus jeune, je vous ai croisé avec un monsieur et ma mère m'a dit qu'il travaillait avec Françoise de Panafieu et qu'il s'appelait

Pierre-Yves Bournazel. Cela m'a rappelé des souvenirs. Le temps passe vite. Je vous souhaite plein de bonnes choses. Nous rentrons en campagne électorale, je sais qu'elle se fera dans le consensus républicain, en tout cas cela s'est toujours bien passé avec la droite républicaine. C'est la démocratie et ses différents chemins, vous l'avez dit dans un discours tout à l'heure, Monsieur le Maire. Je sais aussi que nous saurons passer cette étape dans le respect. Quoiqu'il arrive, je vous souhaite, à toutes et à tous, plein de bonnes choses. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci Karim. Bonne campagne.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas si j'avais demandé la parole, mais je la prends avec grand plaisir. Comme pour vous tous, c'est aussi mon dernier conseil d'arrondissement. Dans le 17^e arrondissement, j'ai appris, auprès de Brigitte qui m'a fait confiance et de Geoffroy, tout le sens que nous donnions à la chose publique et toute la force et l'énergie que nous pouvions mettre dans nos délégations respectives et les missions qui nous tenaient à cœur. Grâce à vous, j'ai appris, j'ai grandi et, comme un film que j'aime beaucoup et puisque c'est la dernière séance : «Va, vis, deviens.» Aujourd'hui, ma vie va quitter Paris 17 pour retrouver la ville d'adoption de Pierre Bourriaud, Châteauroux. Je rejoins donc l'ancien ministre Gil Avérous, en tant que co-listière, pour la mairie. Je suis très heureuse d'avoir tout appris ici et de pouvoir transmettre à Châteauroux tout ce qui se fait d'assez merveilleux ici. Il y a de nombreux habitants du 17^e arrondissement que j'ai rencontré là-bas. Monsieur le Maire, vous disiez que, sur une salle de 400 personnes, il y avait forcément des personnes issues de l'arrondissement. Je vous laisse mes enfants ici, dans le 17^e arrondissement. Ils sont majeurs. Ils votent ici. Dans le bureau de Madame Jacquemont. Bonne campagne à vous tous. Merci pour tout.

M. BOULARD : Merci Géraldine pour tout ce que tu as apporté. Nous aurons d'autres lieux pour nous le dire, mais je te souhaite une bonne campagne à Châteauroux. Bonne année à tous, puisqu'il nous reste encore quelques jours pour le faire, bonne santé et bonne campagne à tous. À très vite, dans le 17^e arrondissement.

La séance est levée à 20 heures 16.